



**CIRCUIT
MARCHEURS**



**CIRCUIT
TRAIL/VTT**

5^{ÈME} ÉDITION CYCL'ATHLON



DIMANCHE
05 2020
AVRIL
OUVERT À TOUS



DÉPART 15H00

■ 5 KMS TRAIL
SAINT MICHEL THUBEUF - SAINT OUEN SUR ITON

**PARCOURS
MARCHEURS**

■ 10 KMS VTT
SAINT OUEN SUR ITON - LE BOIS DE LA PIERRE

DÉPART 14H00

■ 2 BOUCLES RUN AND BIKE
LE BOIS DE LA PIERRE

■ 9 KMS

SAINT MICHEL THUBEUF - LE BOIS DE LA PIERRE

2€ / PERSONNE

**COUREURS ET CYCLISTES
INDIVIDUEL OU EN ÉQUIPE**

5€ / VÉLO

ORGANISÉ PAR LES COMMUNES DE SAINT OUEN SUR ITON, SAINT MICHEL THUBEUF ET L'AIGLE EN PARTENARIAT AVEC LE VÉLO
CLUB AIGLON ET AIGLE RANDO EN SOUTIEN AUX DONNEURS DE SANG, SECTION DE L'AIGLE.

RÈGLEMENT

1. ORGANISATION. Les villes de L'Aigle, Saint Michel Thubeuf et Saint Ouen sur Iton, en partenariat avec le Vélo Club Aiglou et Les Donneurs de Sang, organisent le 5 avril 2020 un CYCL'ATHLON, qui consiste à enchaîner une épreuve de course à pied de 5 kms, une épreuve VTT de 10 kms et une épreuve de Run and bike.

Un parcours pour marcheurs est proposé également entre Saint Michel Thubeuf et le site du Bois de la Pierre, sur une distance de 9 km environ.

Le départ sera donné à 15H00 à Saint Michel Thubeuf pour les 5 kms, à Saint Ouen sur Iton pour les 10 kms VTT et à L'Aigle site du Bois de la Pierre pour le Run and bike. L'arrivée aura lieu sur le site du Bois de la Pierre.

Le départ de la marche sera donné à 14H à Saint Michel Thubeuf.

2. INSCRIPTIONS. L'inscription peut se faire en individuel à partir de 14 ans (enchaînement des 3 épreuves) ou par équipe (en relais). Toutefois, pour chaque épreuve, la limite d'âge à respecter est la suivante : 14 ans pour les 5 kms, 10 ans pour les 10 kms VTT. L'âge s'entend au jour de l'épreuve. Au moment de l'inscription, l'organisation souscrit, pour chaque participant, une assurance en responsabilité civile. Chaque participant peut souscrire à titre individuel une assurance de personne.

Lieu d'inscription : mairie de L'Aigle, du 7 février au 3 avril 2020, 16h45. Le bulletin d'engagement est à déposer accompagné du droit d'inscription de 5 euros par équipe, par chèque uniquement, à l'ordre du Vélo Club Aiglou.

Pour les marcheurs : inscription sur place le jour de l'épreuve - 2 euros par marcheur.

3. ENGAGEMENT. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être exclue de l'épreuve. Le dossard devra être entièrement lisible tout au long de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4. PARCOURS. Le parcours emprunte des chemins de campagne et quelques tronçons de route macadamisée. Le circuit n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite en fauteuil roulant. Un poste de ravitaillement sera placé au 5ème km -au relai vélo à Saint Ouen sur Iton, au Bois de la Pierre et à l'arrivée. En cas de force majeure, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la manifestation, sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement. Tout accompagnement, notamment en bicyclette ou roller, est interdit. Les participants doivent accomplir la distance sur l'itinéraire imposé et respecter les indications des organisateurs.

5. DÉPOSE DES VÉLOS. Les vélos devront être déposés entre 12h30 et 14h00 à Saint Ouen sur Iton, mairie.

6. SÉCURITÉ. L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance ou d'accident. L'organisation est assurée pour les risques civils mais décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets.

Chaque participant devra se conformer au Code de la Route, arrêtés préfectoraux et municipaux et respecter les indications des signaleurs présents sur le parcours. La plus grande vigilance est demandée aux participants de ne pas empiéter sur les zones de circulation et de ne pas mettre en défaut la sécurité, mais également de ne pas jeter ses déchets, papiers, emballages sur la route et dans la nature. Pour la partie vélo, le port du casque homologué est obligatoire.

7. DROIT À L'IMAGE. Les participants autorisent l'organisation à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître le jour de l'épreuve.

8. CLASSEMENT. Aucun classement n'est prévu pour la manifestation. Un lot sera remis à chaque participant.

9. RÈGLEMENT. Tout concurrent reconnaît, par son inscription, avoir pris connaissance du présent règlement affiché le jour de l'épreuve et en accepte toutes les clauses. Ce règlement peut être adressé à tout concurrent qui en fera la demande écrite au secrétariat de l'épreuve.

BULLETIN D'INSCRIPTION

INDIVIDUEL (minimum 14 ans) :

NOM _____ PRENOM _____

Si mineur NOM et PRENOM du représentant légal : _____

DATE DE NAISSANCE __ / __ / ____

ADRESSE _____

TELEPHONE __ / __ / __ / __ / __

COURRIEL _____

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et m'engage à m'y conformer.

Fait à l'Aigle le __ / __ / 2020

Signature (pour les mineurs, signature du représentant légal)

PAR EQUIPE :

	Equipier 1 5 kms + de 14 ans	Equipier 2 10 kms + de 10 ans	Equipier 3 2,5 kms + de 12 ans
NOM :			
PRENOM :			
DATE DE NAISSANCE :			
ADRESSE :			
TELEPHONE :			
COURRIEL :			
Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et de m'y conformer.			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DATE :	__ / __ / 2020	__ / __ / 2020	__ / __ / 2020
Signature : (pour les mineurs, signature du représentant légal)			